



Devis facturé abusif car non signé

Par **Natravaux**, le **24/11/2014 à 20:05**

Bonjour, je viens de recevoir la facture du devis de mon Plombier qui etait passe chez moi (30 min) prendre les mesures .. Il m'avait fait un premier devis puis un deuxieme devis modifié a ma demande ou je lui demandais de supprimer certaines prestations . Entre le 1 et le 2 eme devis, au telephone, au vu du Travail effectué et comme il est le collegue d'un ami, je lui dit que je serai prete a le dedommager (signe de bonne entente .. Il m'avait clairement repondu qu'il ne pouvait pas me facturer son devis au regard de son ami et que les devis ne se facturent pas. A la reception de son deuxieme devis qui n'allait toujours pas car il n'a pas respecté ma demande (suppression de la partie carrelage) je lui ai confirme que je ne travaillerai pas avec lui. .. Je n'ai donc signé aucun devis. Il m'a du coup renvoyé un message disant que suite a ma proposition et au vu du Travail effectué il me facturait 5 h de Travail.. Total facture 250 euros !! Je trouve cela tres abusif car on ne s'est jamais entendu sur un prix devis, et je souhaiterais avoir vos conseils .. Merci d'avance !!

Par **Lag0**, le **24/11/2014 à 20:10**

Bonjour, Un devis n'est pas nécessairement gratuit. Il peut être payant, mais dans ce cas, le professionnel doit en avertir son client.

Par **Natravaux**, le **24/11/2014 à 20:14**

Merci :) mais Il doit m'avertir avant et non a la fin n'est-ce pas ? Est-ce que cela doit être signé ..? Peut-il se retourner contre moi légalement..? (vu les frais légaux a payer cela m'étonnerait

..)

Par **alterego**, le **24/11/2014** à **21:10**

Bonjour,
Oui, en principe gratuit, un devis peut être facturé si le consommateur en a été préalablement informé.
Vous ne l'avez pas été, vous êtes en droit d'en refuser le paiement.
Cordialement